

Direction Générale
des Services

Bureau de l'Assemblée

COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DEPARTEMENTAL

en date du 14 avril 2025

CERTIFICAT d'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE que la délibération suivante :

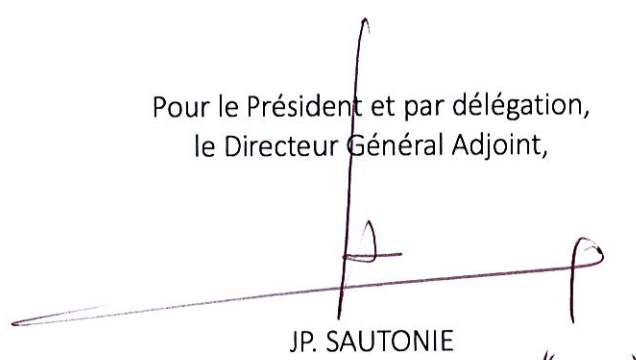
Routes et Mobilités (M. MAGNE)

49) Déclassement du Domaine public routier. Route départementale n° 710 - Commune de MARSAC-SUR-L'ISLE ; Route départementale n° 703 - Commune de CASTELS-ET-BÉZENAC.
- Adoptée à l'unanimité

est mise en ligne sur le site du Conseil départemental à compter du 17/04/2025
conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 7 octobre 2021

Fait à Périgueux, le 17 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général Adjoint,


JP. SAUTONIE